

Quelques réflexions sur la formation à distance au Québec

Par Paul Inchauspé, consultant auprès du CEFRIO

Je voudrais dès le départ vous indiquer d'où je parle. Cela vous permettra de comprendre mieux les raisons des réflexions que je vous livrerai.

Comme il arrive souvent, c'est une expérience personnelle vécue jeune qui éclaire les intérêts que l'on conserve toute la vie. Ce fut mon cas, concernant la formation à distance. Jeune, j'ai pu passer et réussir un examen national en suivant un cours par correspondance (c'était dans un autre pays) alors que malade, je ne pouvais assister aux cours. Plusieurs années plus tard, au Québec, au moment des chamboulements de la Révolution tranquille, j'ai vu une jeune fille, exclue de son collège parce qu'enceinte, passer et réussir, à Montréal, le Baccalauréat français (fin de 12^{ème} année) au moyen des cours par correspondance. Il n'y avait pas alors au Québec pour ce niveau d'études de formule équivalente. C'est donc depuis très longtemps que la formation à distance m'a paru devoir faire partie de l'offre de service qu'un système d'éducation doit mettre en place et que cette offre ne doit pas être limitée aux seuls adultes.

Aussi dès le début les années 1970, j'ai toujours soutenu les efforts faits par Gaston Boulanger au cégep de Rosemont pour développer une formation à distance pour le niveau collégial. Cantonné d'abord aux seuls adultes de ce collège, il a fallu attendre 1991 pour que soit créé le Centre collégial de formation à distance accessible à tout étudiant du niveau cégep.

Quelques années plus tard (1998-1999), on m'a confié des travaux de préparation de la Politique de formation continue. Les premières versions de cette politique voulaient traiter de la formation à distance à l'intérieur de la politique de formation continue. Le mémoire présenté par la CLIFAD demandait qu'au contraire, la formation à distance fasse l'objet d'une politique spécifique, puisque son offre de service n'avait pas à être limitée aux adultes et que les enjeux qu'elle devait relever dépassaient les seuls services aux adultes. C'est la recommandation que je fis.

Donc, intéressé depuis très longtemps aux formes que prend l'éducation aux adultes ici et ailleurs, préoccupé de la lenteur de son développement ici, j'ai eu aussi l'occasion de l'étudier de près, il y a dix ans. C'est donc avec un regard marqué par ces expériences que je vous livrerai quelques observations et réflexions sur l'état, selon moi, de la formation à distance, 10 ans après, mais plus particulièrement l'état à l'ordre secondaire, le domaine propre de la SOFAD.

1. Que disent les chiffres?

Il y a depuis une dizaine d'années (années de référence : inscriptions 1995-1996 et 2006-2007) une augmentation des inscriptions de la formation à distance :

- au secondaire de 11 000 à 37 000
- au collégial de 16 500 à 28 000
- à l'universitaire (Téluq, Laval et Montréal) de 34 000 à 64 000

La croissance à l'universitaire demande des explications. Ce développement a dans certains cas peu à voir avec ce qui produit habituellement une augmentation de la clientèle en formation à distance : les besoins d'étudiants qui, par suite de contraintes personnelles de temps et de distance, ne peuvent accéder facilement à de cours en établissement. Elle se comprend par un phénomène nouveau qui pousse certaines universités à se déclarer « bimodales », c'est-à-dire des universités donnant à la fois des formations sur le site et à distance pour des raisons autres. Les universités sont engagées, entre elles, dans d'après batailles pour attirer les clientèles étudiantes. Dans ce contexte, l'offre de formation à distance devient une stratégie d'expansion de l'université hors mur dans les zones de recrutement habituelles d'autres universités. De plus, dans certains programmes, certaines universités obligent les étudiants qui suivent leurs cours sur campus à prendre quelques cours chez eux pour des raisons d'économie ou pour leur donner l'occasion de développer les capacités que requiert l'autoapprentissage. C'est à la lumière de ces faits qu'il faut interpréter l'augmentation de la clientèle étudiante en formation à distance à l'université.

Par contre, l'augmentation au secondaire s'est faite malgré une situation particulière à laquelle le CLIFAD demandait déjà de remédier en 1998 dans le mémoire qu'il a présenté lors des audiences concernant l'élaboration de la politique de la formation continue. Il demandait, qu'à l'occasion de l'élaboration d'une politique spécifique pour la formation à distance, la question de l'organisation de l'offre de service en formation à distance au secondaire soit examinée. Elle était, disait-on dans ce mémoire, de nature à entraver le développement de la formation à distance au secondaire. En effet, les inscriptions étaient selon les commissions scolaires et en proportion de leurs clientèles, très inégales. Les possibilités d'accès des adultes à cette formation étaient elles aussi très inégales, puisque la vente de matériel pouvait varier du simple au triple selon les commissions scolaires et cela en tenant compte des proportions de leur clientèle totale. Cette même demande de réorganisation, pour les mêmes raisons, a été reprise par le *Groupe de travail intersectoriel sur la formation à distance*. Le rapport de ce groupe a paru en mai 2003.

2. Quelles sont les observations et réflexions que me suscite l'organisation de la formation à distance au secondaire?

L'accessibilité à la formation à distance reste toujours, au Québec pour les clientèles du secondaire, inégale.

La situation relativement à l'organisation des cours offerts par la SOFAD n'a pas changé. Les effets produits par cette situation perdurent. Les ratios d'élèves inscrits en formation des adultes, par rapport aux populations scolaires de la commission scolaire, sont toujours dans certaines commissions scolaires anormalement bas.

La situation de l'offre de formation à distance, au Québec pour les clientèles du secondaire, est paradoxale pour deux de ses éléments.

- Des cours en formation générale sont élaborés par la SOFAD pour usage en formation à distance, mais ils sont réservés aux seuls adultes.

Cette situation fait que des élèves anglophones du régulier peuvent, eux, pour obtenir un DES, suivre des cours de formation à distance, mais non des francophones.

Cette situation fait aussi que des élèves peuvent selon la Loi de l'instruction publique ne pas fréquenter l'école : « Est dispensé de l'obligation de fréquenter une école, l'enfant qui reçoit à la maison un enseignement et y vit une expérience éducative qui, après évaluation faite par la commission scolaire ou à sa demande sont équivalents à ce qui est dispensé ou vécu à l'école ». Mais cet enfant, qui peut apprendre à la maison, ne peut se servir du matériel élaboré par la SOFAD.

- La conception et l'élaboration des cours (la SOFAD) est séparée de la promotion, de l'inscription et du soutien à l'élève (chacune des commissions scolaires).

Cette situation freine le développement de la production de cours par la SOFAD.

Il y a une loi en formation à distance. Plus on privilégie la formation individualisée, plus il faut concentrer les opérations de l'offre de service. La mise sur pied de l'offre de service en formation à distance individualisée requiert un investissement massif dans la phase de conception des cours. Cet investissement est ensuite amorti sur le nombre d'inscriptions.

Aussi, l'organisation d'un tel service ne se prête pas à la régionalisation. Et la solution d'un système mixte qui a été adoptée (production centralisée, mais diffusion décentralisée et non déconcentrée) ne permet pas de faire le plein des inscriptions possibles. Elle est donc un frein au développement.

Cette situation ne peut continuer, sinon il y aura dégradation de la qualité.

Les services de formation à distance ont toujours été dépendants des formes de transport et de communication. Or le développement des technologies de l'information ouvre une nouvelle ère pour la formation à distance. Ces moyens seront progressivement adoptés dans l'offre de service. La modernisation est inéluctable. La construction de *cours en ligne* devra être envisagée.

Or, les investissements initiaux pour produire de tels cours sont plus grands que pour la production des cours actuels (dans certains cas 10 fois plus grands). Il ne s'agit pas ici de construire des compléments médiatisés pour de petits groupes, mais de livrer des cours destinés à des centaines de personnes, accompagnés d'un service interactif personnalisé. Pour se lancer dans la production de tels cours, il faut que les possibilités d'inscription donnent leur plein potentiel. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

La viabilité actuelle du système mixte de l'offre de service de formation à distance vient en partie du fait qu'il y a actuellement dans les commissions scolaires un potentiel énorme de tuteurs compétents pour le type de cours de formation à distance individualisée présentée par la SOFAD. Pourquoi? parce que les cours utilisés pour la formation générale des adultes en établissement ont été développés selon le même schème que les cours de formation à distance : objectifs nombreux, démarches progressives par petites unités selon les principes skinériens en apprentissage. Dans les faits, la formation en formation générale des adultes est tout comme la formation à distance une formation individualisée : l'élève travaille seul, mais au lieu de le faire chez lui, il le fait en établissement. Dans les deux cas, le travail de l'enseignant est le même, celui d'aide, celui de tuteur.

Or, cette situation est appelée à changer. La réforme du programme de formation générale au secondaire va amener à quitter le fonctionnement actuel. Il n'y aura plus ce bassin de tuteurs déjà prêts. Parallèlement, si la SOFAD élabore des *cours en ligne*, elle ne pourra recourir les yeux fermés aux tuteurs actuels : les compétences requises d'un tuteur de cours en ligne ne sont pas celles d'un tuteur d'enseignement skinérien sur papier. Derrière la différence technologique, il y a aussi une différence d'approche pédagogique. Tout cela rend évident, pour mieux affronter l'avenir, la nécessité et l'urgence d'une révision de l'organisation actuelle.

3. Quelles sont les difficultés, autres qu'administratives, que doit affronter le développement de la formation à distance au Québec?

Même si l'offre de formation est une alternative crédible de la formation en établissement, c'est encore une alternative qui doit se faire accepter et qui a du mal à se faire accepter. Actuellement le développement des technologies de l'information qui abolissent plus rapidement la distance permet de rêver d'une école virtuelle qui doublerait sinon remplacerait le réseau des écoles réelles. Mais pour deux raisons, il y aura du mal à passer de ce rêve à la réalité.

Il y a tout d'abord au Québec plus qu'ailleurs un attachement à l'école réelle. Longtemps, l'histoire du développement du Québec a été celle de l'occupation de son territoire. Des vagues de colonisation du territoire se sont succédées dans le temps et dans cette occupation, la création de l'école, après l'église, a été importante. Les communautés rurales de la Saskatchewan se sont installées sans aller comme au Québec avec le curé, la religieuse ou la maîtresse d'école. Au Québec, on a du mal à concevoir une formation qui se donnerait sans « fréquenter » l'école.

De plus la représentation que l'on se fait de la formation à distance fait qu'elle est considérée par beaucoup comme un pis-aller, un pis-aller qu'on organise pour les adultes, faute de mieux. La formation à distance existe depuis plus de 100 ans. Les formes qu'elle a prises ont évolué. Mais, derrière toutes ces transformations, le noyau central de départ de la forme particulière de formation de la formation à distance demeure. Il y a une séparation spatiale et/ou temporelle entre l'élève ou l'étudiant et l'enseignant, et dans cette situation, l'élève **apprend seul au moyen du matériel élaboré** par un enseignant ou un spécialiste. Il peut y avoir des interactions entre lui et un tuteur, mais elles sont secondaires. La formation à distance propose d'abord à l'élève ou à l'étudiant un apprentissage individualisé.

Aussi l'autonomie de l'élève est une contrainte indéniable de la formation à distance individualisée. Et les risques que suppose cette contrainte sont bien réels : isolement, interaction différée, manque de variété des interactions. On en retire paresseusement l'idée que cette formation n'est pas possible, ou si elle l'est qu'elle est de moindre qualité que la formation en établissement et que c'est en abaissant les standards qu'on réussirait à y maintenir les élèves.

Ces conclusions hâtives, ces préjugés doivent être déconstruits. Les risques que présentent les études dans une situation d'autoapprentissage sont effectivement réels et c'est justement leur prise en compte qui conduit les services de formation à distance à chercher les moyens de les réduire. L'autonomie, dans une situation d'apprentissage individuel, dépend, de la part de celui qui apprend, de deux éléments essentiels : la motivation et l'exercice de certaines compétences. La motivation, c'est le sens que prend pour l'élève

cette formation, le projet dans lequel il s'inscrit, les enjeux personnels de la réussite que représente pour lui cette formation. Les compétences, ce sont des savoirs-faire intellectuels, ces capacités, comme la capacité de savoir apprendre, de savoir identifier et gérer des ressources, de maîtriser des techniques et des outils d'apprentissage. La situation d'autonomie est donc relative au dispositif pédagogique de soutien mis en place. Organiser la formation à distance, ce n'est pas seulement organiser le contenu des cours, c'est les organiser avec des dispositifs pédagogiques qui sont ajustés au degré d'autonomie de celui qui apprend. On peut faire varier, selon le degré d'autonomie de l'élève, la nature du média, son degré de médiation, la nature et le degré de guidance : interventions du tuteur, contraintes établies le long du parcours, fréquences du suivi, nombres et rythmes de relances, etc. Cette autonomie est une autonomie assistée, soutenue.

Sans doute, la formation à distance individualisée ne se fait pas dans les mêmes conditions que l'enseignement en établissement, mais peut-on en conclure qu'elle est de moindre qualité sans examen du dispositif mis en place pour permettre l'autoapprentissage? Au contraire, ce sont les conditions mêmes dans lesquelles elle s'est faite qui sont le gage d'une formation de qualité. Celui qui est passé par ce chemin fait preuve de capacités d'engagement personnel, de persévérance, mais aussi d'acquisitions de méthodes de travail : savoir planifier l'organisation de son travail, savoir lire, savoir trouver des ressources, savoir les utiliser... Ces choses doivent être rappelées pour déconstruire les préjugés relatifs à la formation à distance.

4. Quelles sont les forces qui poussent actuellement au développement de la formation à distance?

Il n'est pas besoin d'être un grand devin pour voir que la conjoncture et la nécessité pousseront au développement de la formation à distance dans le champ d'intervention de la SOFAD. C'est pourquoi la situation organisationnelle qui la bride encore actuellement doit être rapidement levée pour qu'elle puisse plus facilement relever les défis qui se présenteront à elle.

La conjoncture

Le développement de la formation à distance bénéficiera de l'expansion des technologies de communication et de la simplification de la constitution et de l'utilisation des réseaux. C'est évident. La croissance et l'expansion de la formation à distance a lieu à chaque fois qu'il y a eu un saut technologique dans la maîtrise de l'espace et du temps. On est ainsi passé du papier-crayon à l'utilisation de médias de formes variables, puis au matériel interactif des technologies de communication pendant que, parallèlement, on utilisait d'abord le courrier, puis le téléphone, puis la télévision, puis l'Internet.

Le développement de la formation à distance bénéficiera aussi de l'expansion des nouveaux environnements de travail utilisant les technologies de l'information. L'apprentissage dans le cadre d'un enseignement individualisé développe les capacités qui sont aussi requises dans des situations de travail qui demandent l'autonomie. Des situations où l'avancement du projet dépend de sa propre initiative et des habiletés à utiliser des ressources diverses pour progresser sont de plus en plus courantes dans le monde du travail.

De façon plus générale, celles et ceux pour qui l'ordinateur est devenu comme une seconde nature et qui ont pris goût à l'activité de type interactif qu'il permet peuvent être attirés par la formation à distance en ligne. L'utilisation par la formation à distance des possibilités des technologies de l'information ne peut que suivre ou légèrement précéder leur pénétration sociale. Or, l'informatique est un fait social. Il apparaît dans les formes multiples de l'activité sociale et la familiarité avec une technologie incite à en accroître les usages. Nul doute que les demandes de formation à distance et de formations à distance utilisant les technologies augmenteront et qu'elles se diversifieront. Mais l'offre pourra-t-elle suivre si on se contente de faire paresseusement ce qu'on fait déjà?

La nécessité

Pendant longtemps la progression et le développement de la formation à distance s'est faite pour permettre l'accès à la formation à des personnes qui, par suite de contraintes de temps ou de distance, ne pouvaient suivre des cours en établissement. Mais on voit émerger un recours la formation à distance qui répond à un autre besoin, celui de l'incapacité ou de la difficulté à organiser des cours en établissement, soit parce qu'il n'y a pas suffisamment d'élèves pour rentabiliser le groupe, soit parce que les contraintes d'horaires ou encore le manque des ressources professorales ne permettent pas d'offrir certains cours aux élèves inscrits dans l'établissement. C'est ainsi que déjà, depuis plusieurs années, des cégeps donnent à leurs étudiants des «commandites» qui leur permettent de s'inscrire au *Cégep@distance* et de suivre ainsi un cours qui, cette session-là, n'était pas donné au cégep lui-même.

Or, la baisse démographique généralisera ce type de situation au primaire et au secondaire pour les jeunes. Depuis 5 ans, je suis de près le projet *École éloignée en réseau* mené par le CEFRIO. Ce projet expérimente les possibilités qu'offre la mise en réseau entre elles (utilisation de la large bande passante et de la communication d'ordinateur à ordinateur) d'écoles de petites communautés touchées par la baisse démographique. Ces jumelages et le travail en réseau leur permettent-elles à la fois de se maintenir et de créer des conditions permettant des apprentissages significatifs et de qualité pour les élèves? Telle est la question à laquelle essaie de répondre cette expérimentation. Au bout de 5 ans, on peut répondre oui. On peut maintenir l'école, la mettre en réseau avec des écoles distantes les unes des autres, améliorer ainsi la situation et créer de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves.

Mais si cette solution est valable pour le primaire (et peut-être pour le premier cycle du secondaire) des formules de formation à distance devront, à très court terme, être mises sur pied pour répondre à des besoins du deuxième cycle du secondaire. Comment pouvoir, dans une situation de baisse démographique, offrir, dans tout le Québec, à des élèves la possibilité de l'accès à l'étude d'une troisième langue ou à ces cours dits « à option » (mathématiques, sciences), sans recourir à une offre de formation à distance puisque de tels cours peuvent difficilement s'organiser dans des écoles secondaires à petit effectif?

Je conclus

La conclusion sera courte. Je pense que le sens de mes réflexions est clair : la SOFAD est à la veille d'une mutation. J'en ai indiqué les enjeux et les contraintes. À elle de bien jouer ses cartes.

Paul Inchauspé

Conférence lors de l'Assemblée générale annuelle de la SOFAD
Montréal, le 21 mai 2008